



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service des forêts et de la faune
Rte du Mont Carmel 1
1762 Givisiez
Céans et courriel

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2017-PrD-168 et 2017-Trans-53

Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 5 octobre 2017

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 10 juillet 2017 de Madame Marie Garnier, Conseillère d'Etat et Directrice de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 26 septembre 2017. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission attire votre attention sur le fait que les fichiers contenant des données personnelles, tenus dans le cadre de l'application de cette législation, devront être *déclarés* auprès de l'Autorité (art. 19ss LPrD).

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président